



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le onzième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre (11 JUIN 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

#### À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa  
Monsieur Alex Bronsard  
Monsieur Yvan Hamelin  
Monsieur Daniel Beaupré  
Madame Suzanne Béland  
Madame Dominique Lavallée

#### Absent(s) :

Monsieur Nicolas Hamelin

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

#### 1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
  - 1.6.1 Fin de lien d'emploi - Employé # 06-0008
- 1.7 PRABAM - Dépôt reddition de compte

#### 2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits

#### 3 Sécurité publique

- 3.1 Corporation de la patrouille nautique - Représentant municipal
- 3.2 Schéma de couverture de risques - Adoption des objectifs de protection et plan de mise en oeuvre

#### 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Bassins aérés - Mesurage des boues - Offre de services
- 4.2 Chemin Sainte-Marie - Plans techniques stabilisation - Modification de contrat
- 4.3 Remplacement d'un ponceau - Chemin du Lac-Huron - Dépôt des soumissions
- 4.4 Réfection de divers ponceaux - Chemin Tawachiche et chemin du Lac-du-Missionnaire - Décompte numéro 2
- 4.5 Activité de sensibilisation aux EAE et au lavage d'embarcation
- 4.6 Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier - Dépôt des soumissions
- 4.7 Remplacement d'un ponceau - Chemin du Lac-Huron - Contrôle de qualité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 4.8 Réfection du chemin Lac-en-Coeur - Décompte numéro 4
- 4.9 Gestion du castor 2024 - Ajout de sites

### 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Contrat - 2, chemin de la Truite - Changement de signataire
- 5.2 Règlementation d'urbanisme
  - 5.2.1 Règlement 2024-607 - Modifiant le Règlement de construction 2013-517 pour l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiments complémentaires - Adoption
  - 5.2.2 Règlement 2024-608 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau - Avis de motion et dépôt
  - 5.2.3 Règlement 2024-608 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau - Adoption du 1er projet
  - 5.2.4 Règlement 2024-609 - modifiant le Règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires - Avis de motion et dépôt
  - 5.2.5 Règlement 2024-609 - modifiant le Règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires - Adoption 1er projet
- 5.3 Demande de dérogation mineure - Lot 6 009 666

### 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Bibliothèque Rita-Brouillette - Autorisation de dépôt - PRIMA

### 7 Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
  - 7.1.1 RSVL - Association des propriétaires du Lac Georges
- 7.2 Varia
  - 7.2.1 Fête nationale 2024
  - 7.2.2 Motion de félicitations
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

##### 1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuela Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Monsieur le maire demande si des gens dans l'assistance procèdent à l'enregistrement de la séance et dans l'affirmative, de s'identifier. Monsieur Jean Gaudreau indique qu'il procède à l'enregistrement.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-06-150

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2024 :

- EN AJOUTANT au Varia, les points :
  - 7.2.1 Fête Nationale 2024;
  - 7.2.2 Motion de félicitations;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-06-151

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-06-152

**CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juin 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 37

Fin: 19 h 40

### 1.6 Ressources humaines

#### 1.6.1 Fin de lien d'emploi - Employé # 06-0008

2024-06-153

**CONSIDÉRANT** les articles 9.03 (f) et 9.04 (c) de la convention collective en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil confirme la fin du lien d'emploi, entre la municipalité et l'employé numéro 06-0008, à compter du 30 juin 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.7 PRABAM - Dépôt reddition de compte



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- A PRIS connaissance du guide relatif aux modalités du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;
- ENTÉRINE et CONFIRME la réalisation des travaux visés pour un montant de 102 402 \$;
- AUTORISE le dépôt de la reddition des comptes finale.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2 TRÉSORERIE

#### 2.1 Bordereau de dépenses du mois

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2024.*

*Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière*

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Daniel Beupré et madame Suzanne Béland;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer, pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux numéros 1213 et 1214;

**CONSIDÉRANT** le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2024 et portant les numéros 4145 à 4160;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mai 2024, au montant de 290 447,98 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 235 884,02 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 69 549,48 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 2.2 Engagement de crédits

**CONSIDÉRANT** le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Formules Municipales No 5614-A-MST  
2024-06-155

2024-06-156



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION - Fournisseur - N° facture	MONTANT avant taxes	BUDGET
Bibliothèque	Conférence France Lorrain UNEQ - # 12476	80 \$	Animation biblio 02-70230-335
Service incendie	Compresseur caserne Équipements Marcel Gélinas Inc. - # 155110	2 390 \$	Immobilisations 23-03001-725
Service incendie	Équipements identification SISEM Martin & Levesque inc. - # 225113	280 \$	02-22100-725
Travaux publics	Frais d'ingénierie et surveillance - Projets MLAS - 006, 007, 011, 014 GRH - Services conseils - # 2024-135 à 2024-138	7 452 \$	23-04001-725 02-19000-412

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3.1 Corporation de la patrouille nautique - Représentant municipal

2024-06-157

**CONSIDÉRANT** qu'un membre du conseil doit faire partie du conseil d'administration de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que madame Dominique Lavallée est la représentante actuelle de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'élection générale de novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil renouvelle le mandat de madame Dominique Lavallée, conseillère municipale, à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables, jusqu'en novembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 3.2 Schéma de couverture de risques - Adoption des objectifs de protection et plan de mise en oeuvre

2024-06-158

**ATTENDU** la résolution 2022-05-127;

**ATTENDU** l'obligation de la MRC de Mékinac d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** la MRC de Mékinac a transmis à la municipalité une proposition du schéma de couverture de risques, conformément à l'article 14 de la loi, contenant les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour les atteindre;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**ATTENDU QUE** l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

**ATTENDU QUE** l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie S-3.4;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- ENTÉRINE les objectifs de protection optimale proposés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Mékinac, selon la nouvelle version des documents de mai 2024 ;
- ADOPTE le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, selon la version des documents de mai 2024 pour les actions qui concernent la municipalité et celles qui concernent le regroupement incendie dont elle est membre.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 4.1 Bassins aérés - Mesurage des boues - Offre de services

2024-06-159

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation précise des boues présentes dans les bassins aérés de la station d'épuration municipale;

**CONSIDÉRANT** les vérifications faites par le service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil accepte l'offre de services de Nordikeau, division Écho-Tech numéro OPT-24-0554 pour le mesurage de l'accumulation des boues des bassins aérés, au montant de 2 225 \$, avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.2 Chemin Sainte-Marie - Plans techniques stabilisation - Modification de contrat

2024-06-160

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-04-096;

**CONSIDÉRANT** que selon FNX, d'autres analyses et études seraient nécessaires;

**CONSIDÉRANT** l'état des travaux de FNX;

**CONSIDÉRANT** la validation par l'ingénieur au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil met fin au contrat de FNX pour la stabilisation du chemin Sainte-Marie en date du 1<sup>er</sup> juin 2024 et autorise le versement d'un montant de 6 425 \$ pour le solde des travaux déjà réalisés. La firme FNX devra remettre à la municipalité les analyses et livrables déjà effectués.

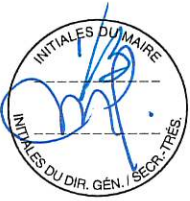
**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.3 Remplacement d'un ponceau - Chemin du Lac-Huron - Dépôt des soumissions

2024-06-161

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-Huron;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public MLAS-006 dont l'ouverture des soumissions a été réalisée, le 16 mai 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Roxboro inc	1 090 000,00 \$
Bétonnière La Tuque inc.	733 393,75 \$
Eurovia Québec Construction inc.	992 452,52 \$
L4 Construction inc.	1 309 134,62 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur;

**CONSIDÉRANT** que le devis prévoit que le soumissionnaire doit déposer un plan de protection environnementale nécessaire à la mise en place du ponceau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat à Bétonnière La Tuque inc. pour un montant de 733 393,75 \$ incluant les taxes applicables, selon le bordereau déposé le 16 mai 2024, pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-Huron et les dispositions de l'appel d'offres MLAS-006, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière et le certificat d'autorisation ministériel environnemental.

Il est de plus résolu d'entériner l'autorisation pour la préparation du plan de protection environnementale (5 000 \$) ainsi que la commande et livraison du ponceau (187 500 \$). Ces frais sont inclus dans le contrat cité ci-haut.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.4 Réfection de divers ponceaux - Chemin Tawachiche et chemin du Lac-du-Missionnaire - Décompte numéro 2

2024-06-162

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n° 2, déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc., pour les travaux de réfection de ponceaux sur le chemin Tawachiche et le chemin du Lac-du-Missionnaire, exécutés au 31 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier , dans le cadre du projet MLAS-012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n° 2, déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc., dans le cadre des travaux de réfection de ponceaux sur le chemin Tawachiche et le chemin du Lac-du-Missionnaire, exécutés et de verser un montant de 61 202,90 \$, incluant les taxes applicables, et une libération de 5 % de la retenue.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.5 Activité de sensibilisation aux EAE et au lavage d'embarcation

2024-06-163

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite poursuivre la sensibilisation de la population pour éviter la contamination des plans d'eau par les espèces aquatiques envahissantes;

**CONSIDÉRANT** que le lavage des embarcations est une mesure permettant de diminuer fortement la prolifération;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une activité gratuite *en collaboration avec Pêches et Océans Canada*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte l'offre de service de Ozero solutions pour une



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

activité de sensibilisation et de formation sur les espèces aquatiques envahissantes le 28 juin 2024, au centre communautaire Hervey-Jonction en avant-midi.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.6 Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier - Dépôt des soumissions

2024-06-164

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres numéro 2024-06-01, sur la plate-forme du SEAO, dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 10 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres concerne une période de 3 ans soit les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 et deux années d'options soit 2027-2028 et 2028-2029;

**CONSIDÉRANT** le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes 3 ans	Montant incluant les taxes 5 ans
ESU Inc.	1 937 213,77 \$	3 294 096,98 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil:

- **ACCEPTÉ** le dépôt du résultat des soumissions;
- **ACCORDE** le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier à ESU Inc. au montant de 3 294 096,98 \$ incluant les taxes applicables, selon le bordereau déposé le 10 juin 2024 et les conditions de l'appel d'offres numéro 2024-06-01, pour une période de 5 ans soit, les trois prochaines saisons et les deux années d'option (2024-2025 à 2028-2029).

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.7 Remplacement d'un ponceau - Chemin du Lac-Huron - Contrôle de qualité

Formules Municipales No 5614-A-MST

2024-06-165

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-Huron;

**CONSIDÉRANT** les vérifications par l'ingénieur au dossier, projet MLAS-006;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des propositions suivantes :

Soumissionnaire	Montant excluant les taxes
Englobe corps	13 540,49 \$
EXP.	16 636,40 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil mandate Englobe corps pour le contrôle de la qualité, selon leur offre de service n° P2400267.048 au montant de 13 540,49 \$, avant les taxes applicables, pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-Huron (MLAS-006). Le présent mandat est conditionnel à l'obtention de l'aide financière et le certificat d'autorisation ministériel pour le projet.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.8 Réfection du chemin Lac-en-Coeur - Décompte numéro 4

2024-06-166

**CONSIDÉRANT** la réception définitive des travaux dans le cadre du projet de réfection du chemin du Lac-en-Coeur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** l'attestation de l'ingénieur au dossier MLAS-002;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte la réception définitive dans le cadre des travaux de réfection du chemin du Lac-en-Coeur et autorise le paiement du décompte numéro 4 au montant de 28 957,33 \$, soit la libération du solde de la retenue à Marcel Guimond et Fils inc.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.9 Gestion du castor 2024 - Ajout de sites

2024-06-167

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-05-130;

**CONSIDÉRANT** les vérifications effectuées auprès de la gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** que deux sites (Lac Noir et porcherie 2<sup>e</sup> rang Price) doivent être ajoutés à la gestion 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte l'offre de services n<sup>o</sup> B20240611, datée du 11 juin 2024, de Lizotte Solutions pour l'ajout de deux sites pour un montant de 3 490 \$, avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 5.1 Contrat - 2, chemin de la Truite - Changement de signataire

2024-06-168

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-11-316;

**CONSIDÉRANT** que la transaction doit avoir lieu en août 2024, pour l'immeuble du 2, chemin de la Truite, soit le lot 6 010 211;

**CONSIDÉRANT** la période des vacances estivales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise monsieur Yvon Bourassa, maire et madame Marie-Pier Rivard, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'acte de vente de l'immeuble du 2, chemin de la Truite (lot 6 010 211), en l'absence de la directrice générale.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 5.2 Règlementation d'urbanisme

#### 5.2.1 Règlement 2024-607 - Modifiant le Règlement de construction 2013-517 pour l'utilisation de conteneurs à titre de bâtiments complémentaires - Adoption

2024-06-169

**CONSIDÉRANT** la procédure relative à l'adoption des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation de conteneurs recyclés, pour la construction de petits bâtiments, est une pratique de plus en plus répandue;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est d'avis qu'il est opportun de modifier son règlement de construction #2013-517 afin de permettre, à certaines conditions, que des conteneurs puissent être utilisés à titre de bâtiments complémentaires;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet lors de la séance du 14 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet le 14 mai 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une présentation en consultation publique le 11 juin 2024, mais qu'il n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le règlement final numéro 2024-607 modifiant le règlement de construction numéro 2013-517 afin de permettre, à certaines conditions, l'utilisation de conteneurs, à titre de bâtiments complémentaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 5.2.2 Règlement 2024-608 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau - Avis de motion et dépôt

2024-06-170

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par les présentes :

- **DONNE** avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de zonage 2023-518, sur les quais et les élévateurs à bateaux. Le règlement visera, notamment :
  - À interdire l'installation d'un quai et/ou un élévateur à bateau, lorsque le terrain riverain, auquel il est adjacent, ne rencontre pas les normes de lotissement lui permettant d'y construire un bâtiment principal ou si un bâtiment principal ne peut y être construit pour une quelconque autre raison, aucun quai ou abri-élévateur ne pourra y être érigé, sauf si ce terrain possède une largeur de rive supérieure à vingt-cinq mètres (25 m) et une superficie supérieure à huit cents mètres carrés (800 m<sup>2</sup>);
- **DÉPOSE**, à cet effet, le projet de règlement 2024-608 *Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau.*

### 5.2.3 Règlement 2024-608 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau - Adoption du 1er projet

2024-06-171

**CONSIDÉRANT** la modification à la réglementation provinciale sur les milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun de modifier la réglementation sur les quais, les élévateurs et les abris à bateau;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement le 11 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement sera soumis à la consultation publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement 2024-608, modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 5.2.4 Règlement 2024-609 - modifiant le Règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires - Avis de motion et dépôt

2024-06-172

Madame Dominique Lavallée, conseillère, par les présentes :

- **DONNE** avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de zonage pour inclure dans la superficie des bâtiments complémentaires, l'emprise projetée en présence d'un avant-toit de plus de 60 centimètres de profondeur;
- **DÉPOSE** à cet effet, le projet de règlement 2024-609 modifiant le règlement de zonage sur les bâtiments complémentaires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 5.2.5 Règlement 2024-609 - modifiant le Règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires - Adoption 1er projet

2024-06-173

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun de modifier la réglementation afin d'inclure dans la superficie des bâtiments complémentaires, l'emprise projetée en présence d'un avant-toit de plus de 60 centimètres de profondeur;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ce 11 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement sera soumis à la consultation publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement no 2024-609, modifiant le règlement de zonage no 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

### 5.3 Demande de dérogation mineure - Lot 6 009 666

2024-06-174

Les membres du conseil prennent connaissance de la modification de la demande de dérogation 2023-423, datée du 29 mai 2024 par le propriétaire, à savoir :

- Option 1: L'abaissement de la marge de recul latérale minimale à 2 mètres au lieu de 3 mètres et une somme des marges latérales minimales de 7 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 143-Cb;
- Option 2: L'abaissement de la somme des marges latérales minimales à 8 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 143-Cb, en respectant la marge latérale minimale de 3 mètres.
- Retrait de l'abaissement de la largeur avant d'un terrain résidentiel desservi à 15,18 mètres au lieu de 20 mètres dans une zone à dominance commerciale, le lot n'étant plus subdivisé, cet élément n'est plus dérogatoire, en raison de droits acquis suite à une intervention publique ;

*Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils sont prêts à prendre une décision en regard à ces nouvelles propositions.*

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-01-019, adoptée le 23 janvier 2024, énonçant l'orientation du CCU, concernant la demande de dérogation mineure pour le lot 6 009 666 sur la rue Saint-Alphonse;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées se sont exprimées lors de cette séance de janvier 2024;

**CONSIDÉRANT** que la modification de la demande présente une option qui contient une seule dérogation à la réglementation;

**CONSIDÉRANT** que la demande révisée n'implique plus de subdivision du lot;

**CONSIDÉRANT** que la demande révisée peut être qualifiée de mineure;

**CONSIDÉRANT** les discussions lors de la rencontre du CCU et avec le propriétaire;

**CONSIDÉRANT** la largeur minimale de façade à 7 mètres pour un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que la construction ne peut être effectuée dans la portion agricole du lot;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil, accepte la demande de dérogation mineure 2023-423, révisée le 29 mai 2024 pour le lot 6 009 666, selon l'option 2, plus spécifiquement :

- L'abaissement de la somme des marges latérales minimales à 8 mètres au lieu de 9 mètres dans la zone 143-Cb, en respectant la marge latérale minimale de 3 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 6.1 Bibliothèque Rita-Brouillette - Autorisation de dépôt - PRIMA

2024-06-175

**CONSIDÉRANT** le projet de relocalisation de la bibliothèque dans l'immeuble du 381, rue Principale;

**CONSIDÉRANT** que ce projet viendra faciliter l'accès à la bibliothèque pour les aînés;

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière PRIMA, soit le *programme d'infrastructures municipales pour les aînés*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que la municipalité

- AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière PRIMA;
- A PRIS connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- S'ENGAGE, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- CONFIRME qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
- AUTORISE la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette demande.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

### 7 AUTRES SUJETS

#### 7.1 Demande d'aide financière

##### 7.1.1 RSVL - Association des propriétaires du Lac Georges

2024-06-176

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des propriétaires du lac Georges (APLG) pour une aide financière pour les analyses dans le cadre du réseau de surveillance volontaire des lacs;

**CONSIDÉRANT** que la demande qui vise 50% des frais;

**CONSIDÉRANT** que le lac est situé en partie sur le territoire de la municipalité et sur celle de Notre-Dame-de-Montauban;

**CONSIDÉRANT** que le lac Georges est localisé dans le bassin versant du lac aux Sables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte la demande de l'Association des propriétaires du lac Georges et autorise le versement d'une aide financière au montant de 67,50 \$ pour les frais relatifs au RSVL 2024.

Il est de plus résolu de demander à l'Association de transmettre à la municipalité le rapport final.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2 Varia



No de résolution  
ou annotation

2024-06-177

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 7.2.1 Fête nationale 2024

CONSIDÉRANT la tenue des activités de la Fête nationale le 23 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- ACCEPTÉ la programmation des activités de la Fête nationale du 23 juin 2024 sur le site du parc des 4J et du centre communautaire Hervey-Jonction;
- AUTORISE la tenue d'un feu d'artifice sur le chemin du Lac-en-Coeur, sous réserve de la délivrance du permis de brûlage par le service incendie;
- AUTORISE la signature du contrat avec l'artificier et le paiement du dépôt de 50% du montant final;
- AUTORISE la fermeture complète du chemin Lac-en-Coeur durant l'exécution du feu d'artifice (environ 15 minutes);
- AUTORISE la présence d'une équipe du SISEM et l'utilisation d'un camion pour la supervision des feux d'artifice et de joie;
- AUTORISE le comité organisateur de présenter une demande de permis d'alcool;
- CONFIRME le budget alloué pour le paiement des diverses activités, tel que prévu au budget 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### 7.2.2 Motion de félicitations

2024-06-178

Monsieur le maire auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations aux organisateurs des événements dans le cadre des festivités du 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité qui se sont déroulées depuis le début du mois de juin :

- La fête du voisinage, le 1<sup>er</sup> juin, par le comité municipal;
- Le souper aux homards, le 8 juin, par le Club de golf Le St-Rémi.

La programmation, de ces activités, a été appréciée par la population qui a participé en grand nombre.

Merci et bravo!

### 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 13

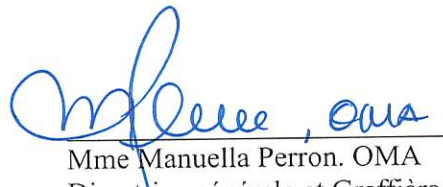
Fin: 20 h 24


### 7.4 Levée de l'assemblée

2024-06-179

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

  
M. Yvon Bourassa  
Maire

  
Mme Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Lac-aux-Sables**

(2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 12 juin 2024.

*[A large, empty blue outline of a signature or stamp is present in the center of the page.]*

Formules Municipales No 5614-A-MST